

Assemblée régulière du 2 mai 2024

2024-05-50	Adoption de l'ordre du jour
2024-05-51	Approbation du procès-verbal de l'assemblée précédente
2024-05-52	Autorisation de signature – Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages
2024-05-53	Comptes à recevoir
2024-05-54	Comptes à payer
2024-05-55	Approbation du devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM 2024-005 – Achat d'habits de combat
2024-05-56	Octroi de contrat – Appel d'offres sur invitation RIDM 2024-04 – Achat d'un véhicule utilitaire sport neuf
2024-05-57	Réintégration – Employé 2003
2024-05-58	Adoption du Règlement no 011 – Règlement établissant la tarification des biens, services et activités pour l'année 2024
2024-05-59	Levée de l'assemblée

Le 6 mai 2024

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 2 mai 2024 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Frédéric Broué, président
Richard Forget, vice-président
André Ibghy, membre
Michel Bazinet, membre

Luc Grenon, membre
Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim
Valérie Villeneuve, trésorière par intérim
Éric Fulker, co-directeur sécurité incendie

Était absente : Dominique Forget, membre

Ouverture de la séance

2024-05-50

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Donna Salvati, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-05-51

Approbation du procès-verbal de l'assemblée précédente

CONSIDÉRANT QU'

une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence le président est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Luc Grenon, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2024.

ADOPTÉE

2024-05-52

Autorisation de signature – Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités de Val-des-Lacs, Labelle, la Ville de Mont-Tremblant et la Régie incendie des Monts désirent conclure une entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages d'une

durée de cinq (5) ans, renouvelable automatique par périodes successives d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE

suite à l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie, les MRC ont reçu le mandat d'établir un processus de planification intégrant l'ensemble des fonctions associées à la sécurité incendie (prévention, formation, intervention et gestion) ;

CONSIDÉRANT QUE

le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides prévoit que les services incendie sont aptes à intervenir sur un incendie touchant les risques faibles;

CONSIDÉRANT QUE

le schéma de couverture de risques en sécurité incendie implique, pour plusieurs municipalités et régie le recours à l'entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités et régie parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code Municipal du Québec pour conclure une entente relative à l'établissement d'assistance mutuelle pour la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages entre municipalités et régie;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise

- la signature d'une entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages d'une durée de cinq (5) ans, renouvelable automatique par périodes successives d'un (1) an entre les municipalités de Val-des-Lacs, Labelle, la Ville de Mont-Tremblant et la Régie incendie des Monts, aux conditions prévues au projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance.
- le président et le Co-directeur général sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Régie incendie des Monts, l'entente à intervenir.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-05-53

Comptes à recevoir

Il est proposé par Donna Salvati, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 29 avril 2024.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-05-54

Comptes à payer

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 24 avril 2024, au montant de 81 841.24 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-05-55

Approbation du devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM 2024-005 – Achat d'habits de combat

CONSIDÉRANT QUE

la politique d'achat de la Régie stipule qu'un devis doit être approuvé par le conseil d'administration avant de procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE

le présent devis est conforme au règlement numéro 006 de la Régie portant sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Luc Grenon, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM 2024-005 concernant l'achat d'habits de combats et autorise le co-directeur général sécurité incendie à demander des soumissions par invitation.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-05-56

Octroi de contrat – Appel d'offres sur invitation RIDM 2024-04 – Achat d'un véhicule utilitaire sport neuf

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a demandé des soumissions auprès de trois (3) fournisseurs par son appel d'offres sur invitation numéro RIDM-2024-04 pour l'achat d'un véhicule utilitaire sport neuf;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une (1) proposition conforme;

Soumissionnaire	Prix
Alliance Ford inc.	45 998,05 \$

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- accorde à « Alliance Ford », un contrat pour l'achat d'un véhicule Ford Escape ST-Line TI 2024, conformément à l'appel d'offres sur invitation RIDM 2024-04.
- autorise la Régie à effectuer cette dépense, au montant total de 45 998,05 \$, taxes en sus, qui sera financée par le fonds de roulement et remboursé sur une période de 7 ans.
- autorise le Co-directeur général sécurité incendie, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-05-57

Réintégration – Employé 2003

CONSIDÉRANT QUE

la Transaction et Reçu-Quittance en lien avec le règlement des griefs 01052023 et 13032023 laquelle prévoit la réintégration de l'employé 2003 dans ses fonctions à titre de pompier ;

Il est proposé par Luc Grenon, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la réintégration de l'employé 2003, le tout selon les conditions faisant partie de la Transaction et Reçu-Quittance en lien avec règlement des griefs 01052023 et 13032023.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-05-58

Adoption du Règlement no 011 – Règlement établissant la tarification des biens, services et activités pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE

l'article 468.47.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) prévoit que la Régie incendie des Monts peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen du mode de tarification qui consiste à exiger un prix, pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité et que les articles 244.3 à 244.6 et le premier alinéa de l'article 244.8 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c. F-2.1) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à la tarification visée;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration a adopté le Règlement 004-M Règlement de tarification de la Régie et qu'il souhaite le remplacer par le présent Règlement ;

Il est proposé par Donna Salvati, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- abroge le Règlement 004-M, Règlement de tarification de la Régie et;
- adopte le Règlement no 011 – Règlement établissant la tarification des biens, services et activités pour l'année 2024 qui le remplace.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

2024-05-59

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Richard Forget, vice-président et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 16h08.

Frédéric Broué, président

Gabrielle Labonté, secrétaire intérim